



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 08 avril 2016

Le Conseil Municipal d'EXINCOURT s'est réuni, en session ordinaire, le **HUIT AVRIL DEUX MILLE SEIZE** au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, à **19 heures**, sous la présidence de Monsieur Jean CUYNET, Maire.

Etaient présents : M. CUYNET, Maire, Mesdames et Messieurs, BAUDREY, NAGEL-NICOLAS, NOIROT, NOWAK, Adjoint, Mesdames et Messieurs, BARBAUD, BERNARDIN, BERTHOCCHI, DODIN, DURSUN, LINOZZI, PEUGEOT, POUX, PRETOT, STIMPFLING, DUVERNOIS, KUTTLER, NICOLETTI, PAGE, Conseillers municipaux.

Etaient absents **excusés** :

Conseillers Municipaux	Ayant donné pouvoir à :
M. LEGRAND	M. BAUDREY
Mme DEMESMAY	Mme NOIROT
Mme THOMAS	Mme NAGEL-NICOLAS
M. GHAYOU	Mme DUVERNOIS

Assistaient à la séance : Mme Sylvie ROLLOT, secrétaire générale,
M. Christian ROTH, responsable des services techniques

Le Conseil Municipal a procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mme PAGE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Avant l'ouverture de la séance, le Président propose 1 minute de silence en hommage aux victimes des attentats en Belgique ainsi que pour le décès de Madame ROBARDET, ancienne conseillère municipale.

Le Président a déclaré la séance ouverte.

Question 2016-14 – Administration – Approbation du compte-rendu de la séance du 3 mars 2016

Le compte rendu de la réunion du 3 mars 2016 est approuvé A L'UNANIMITE.

Question 2016-15 – Administration – Convention de commande pour l'achat de gaz naturel Avenant n° 2

La commune d'EXINCOURT adhère au groupement de commande pour l'achat de gaz naturel depuis le 1^{er} janvier 2015. Un avenant n° 1 a été signé pour l'intégration de 3 communes supplémentaires courant 2015.

L'avenant n°2 à intervenir a pour objet d'intégrer un nouveau membre au groupement en vue d'un début de fourniture de gaz au 1^{er} janvier 2017.

En effet, faisant suite à son adhésion au Conseil en Energie Partagé à compter du 1^{er} juin 2016 et considérant les avantages que procure ce groupement de commandes, la Commune de Seloncourt, représentée par son Maire M. D. BUCHWALDER, souhaite en devenir membre.

Conformément à l'article 7 de la convention constitutive du groupement de commandes, qui prévoit « *qu'en cas de nouvelle adhésion, les candidatures des collectivités sont adressées au coordonnateur. L'adhésion ne devient définitive qu'après délibération concordante de tous les membres originaires du groupement autorisant la signature d'un avenant à la collectivité* », il est proposé de modifier l'article 3 de la convention de groupement aux fins d'intégrer la Commune de Seloncourt aux 29 membres déjà signataires et d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 2.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2016-16 – Urbanisme – Demande de dérogation aux règles constructives

Dans le cadre de la demande de permis de construire deux logements par rénovation et changement de destination dans le gabarit d'un immeuble existant, M. BOUSSATA demande à déroger en totalité aux obligations de création d'aires de stationnement applicables aux logements.

Le projet se situe 2 rue de la Chambrotte sur la parcelle AH 98.

Considérant que les places publiques sont justes suffisantes pour le stationnement du public utilisateur des services de proximité (école, temple, commerces), il est proposé au conseil municipal de refuser de déroger à l'obligation de création de place de stationnement pour ce projet.

Proposition approuvée par 18 voix pour et 5 abstentions.

Question 2016-17 – Personnel – Prise en charge d'une préparation au permis poids lourd

Le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge les frais de préparation au permis poids lourd pour un agent communal. Ce permis est indispensable pour utiliser le matériel dans le cadre de certains travaux communaux.

Toutefois, cette prise en charge des frais ne sera effective que jusqu'à la deuxième présentation à l'examen.

De plus, la prise en charge n'est définitive que si l'agent reste dans les services communaux pendant les cinq années suivant l'obtention du permis. Dans le cas où l'agent quitte les services communaux, dans les 5 années qui suivent l'obtention du permis, une participation lui sera alors demandée dans les conditions suivantes :

L'agent devra rembourser à la commune :

- la totalité du montant de la formation s'il quitte la commune dans l'année qui suit l'attribution du permis,
- les 4/5^{ème} la deuxième année,
- les 3/5^{ème} la troisième année,
- les 2/5^{ème} la quatrième année,
- 1/5^{ème} la cinquième année.

L'agent sera informé des conditions de prise en charge de cette formation.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2015-18 – Finances – Accueil périscolaire – Tarifs rentrée septembre 2016

Chaque année, il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs d'accueil périscolaire ainsi que les tranches de Quotient Familial. Pour la rentrée 2016, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs et de conserver les tarifs appliqués depuis la rentrée 2014 soit :

ACCUEIL	HORAIRES	TRANCHE selon Quotient Familial (1)	TARIFS rentrée 2014 et 2015	Proposition TARIFS rentrée 2016
Le midi avec restauration	11 h 30 à 13 h 45	QF1 - inférieur à 821 €	3.60 €	3.60 €
		QF2 compris entre 821 € et 1 300 €	6.09 €	6.09 €
		QF3 supérieur à 1 300 €	8.48 €	8.48 €
Le soir	16h00- 17h00 16h00- 18h00	QF1 - inférieur à 821 €	1.15 € / l'heure	1.15 € / l'heure
		QF2 compris entre 821 € et 1 300 €	1.25 € / l'heure	1.25 € / l'heure
		QF3 supérieur à 1 300 €	1.35 € / l'heure	1.35 € / l'heure

(1) QF = QF donné par les services de la CAF ou en l'absence d'éléments CAF :

$$\text{QF} = \frac{\text{Revenus(*) avant tout abattement année N - 1 + ou - pensions alimentaires}}{12 \times \text{nombre de parts}}$$

(*) tous les revenus y compris revenus fonciers

Les tarifs des repas de restauration (hors périscolaire) et repas régie halte-garderie sont également inchangés pour la rentrée prochaine.

Proposition approuvée par 18 voix pour et 5 absents (souhait réitéré de déterminer 5 tranches).

Question 2016-19 – Finances – Subventions 2016

La liste des subventions proposées est jointe au dossier de présentation du budget.

Le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

- donne un avis favorable à l'octroi des subventions pour les associations dont liste jointe.
- Ajoute les subventions suivantes :
 - o 78 € par élève pour 2 classes de découvertes. La somme sera versée à l'OCCE25 (coopérative scolaire de l'école élémentaire Victor Hugo) dans la limite des crédits engagés par l'OCCE25.
 - o 50 € pour les enfants d'Exincourt participant aux « vacances musicales » sur présentation par l'organisateur de la liste des participants.
 - o Voyages scolaires collèges et lycées : sur présentation par l'établissement de la liste des participants, la participation de la commune s'élève à 30 % de la part restant à la charge de la famille (maxi 100 €) versés soit directement à la famille, soit à l'établissement à charge pour lui de reverser aux familles.
- décide de ne pas octroyer de subventions aux associations suivantes :
 - o AMFTELETHON – PARIS
 - o ALTAU – MONTBELIARD
 - o Association française des sclérosés en plaque – BLAGNAC
 - o Société de Tir – MONTBELIARD
 - o Secours populaire français – BESANCON
- autorise le Maire à signer les conventions relatives aux subventions d'un montant supérieur à 23 000 €

Le conseil municipal, par 18 voix pour et 5 absents (souhait d'un octroi de 80 €)
décide de ne pas octroyer de subvention à l'association :

- Jeunes Agriculteurs pour la finale de labour Blamont 2016 – BESANCON

Question 2016-20 – Finances – Taux des Taxes directes locales 2016

Les impôts locaux acquittés par les contribuables, pour chacune des trois taxes, sont déterminés en fonction :

- de la base d'imposition établie par les Services Fiscaux,
- du taux d'imposition voté par la Collectivité Territoriale.

A - BASES D'IMPOSITION

Leur variation résulte de deux facteurs : les coefficients de majoration forfaitaire et l'évolution de la matière imposable.

1°) - les coefficients de majoration

En application de la loi de finances pour 2016, les valeurs cadastrales des propriétés bâties, des locaux industriels relevant du 1° de l'article 1500 du code général des impôts et de l'ensemble des autres propriétés bâties sont revalorisées de 1 %.

2°) - Evolution de la matière imposable

Les bases d'imposition prévisionnelles, notifiées par les Services Fiscaux évoluent comme suit :

Bases	2013	2014	2015	2016	différence
Taxe d'habitation	4 931 000	5 062 000	5 090 000	5 122 000	32 000
Taxe Foncier Bâti	10 560 000	10 671 000	10 831 000	10 852 000	21 000
Taxe Foncier Non-Bâti	5 600	5 700	5 600	5 800	200

B. TAUX D'IMPOSITION

Compte tenu des crédits nécessaires à l'équilibre du budget, le projet de B.P. pour 2016 est établi sur la base de l'augmentation de la pression fiscale égale à l'augmentation forfaitaire des bases.

Les taux proposés pour 2016 ne sont pas modifiés :

	Taux 2015	Taux 2016
- taxe d'habitation	9.07 %	9.07 %
- taxe foncière sur propriétés bâties	13.19 %	13.19 %
- taxe foncière sur propriétés non bâties	18.89 %	18.89 %

PRODUIT PREVISIONNEL DES IMPOSITIONS DIRECTES POUR 2016

	BASES	TAUX	PRODUITS
T.H.	5 122 000	9.07	464 565
F.B.	10 852 000	13.19	1 431 379
F.N.B.	5 800	18.89	1 096
TOTAL			1 897 040

VARIATION DES RECETTES ENTRE 2015 ET 2016

RECETTES	2015	2016	VARIATION	
Produits des taxes	1 891 330	1 897 040	5 710	0.31%
Dot° compens. Réforme TP	40 885	40 885	0	0.00%
Garantie Indiv. de Ressources	77 698	77 698	0	0.00%
Comp. Communauté d'Agglo.	319 999	319 900	-99	-0.03%
Comp. TP/TF/TH par l'Etat	49 571	38 869	-10 702	-21.55%
TOTAL	2 379 483	2 374 392	-5 091	-0.22%

Le conseil municipal A L'UNANIMITE décide d'appliquer les taux suivant :

	Taux 2016
- taxe d'habitation	9.07 %
- taxe foncière sur propriétés bâties	13.19 %
- taxe foncière sur propriétés non bâties	18.89 %

Question 2016-21 – Finances – Budget primitif 2016

Le budget primitif présenté :

↳ Intègre les restes à réaliser ainsi que les résultats 2015

Restes à réaliser : 904 000 € en dépenses
0.00 € en recettes

Excédent de fonctionnement reporté : 561 717.11 €
Excédent d'investissement reporté: 1 028 528.26 €

↳ La part du remboursement de la dette (capital et intérêts = 62 500 €) dans les dépenses totales (hors virement à la section d'investissement) = 5 204 800 € représente en 2015 : 1.25 % (1.65 % en 2014)

Le budget primitif 2016 est approuvé par 18 voix pour et 5 abstentions.

Questions diverses

Le défibrillateur est installé à l'E.C.L.S., une formation sera organisée.

- Quelques dates :

5 – 6-7-8 mai	Représentations du Petit Théâtre
6 mai	Mairie fermée (pont ascension) – permanence le samedi
8 mai	Cérémonie au carré militaire et défilé
14 mai	20 h 30 – concert de l'Harmonie Municipale d'Exincourt
14 mai	Mairie fermée
14-15-16 mai	Expo festi'Art
4-5 juin	Floralies de Franche-Comté à la Salle Augé
10 juin	Marché du soir
18 juin	Danses africaines
19 juin	Gala Exin'danse
24 juin	Conseil municipal
Juillet-août	Salle Augé fermée pour travaux

Questions des conseillers municipaux :

Madame DUVERNOIS revient sur des interrogations de certains riverains de la rue des Serrigots concernant le projet de route dont elle avait fait part dans un courrier adressé au Maire et pour lequel le maire avait fait une réponse.

Le Maire précise qu'il a vu en personne la plupart des riverains au moment de la négociation d'acquisition des terrains et qu'à ce stade du projet, il est possible de répondre

- qu'il y aura un trottoir mais le côté n'est pas encore déterminé,
- que les réseaux seront enterrés,

mais il n'est pas possible de dire aujourd'hui si la route sera en sens unique ou à double sens. En effet, le projet en est au stade des acquisitions de terrains, le géomètre va intervenir prochainement. Dès qu'un plan d'aménagement du secteur sera réalisé, les riverains seront consultés comme cela est toujours pratiqué.

Séance levée à 20 h 30